|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | SANTE.D.2 |
| Numéro de poste dans sysper: | 344009 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Bruno GAUTRAIS  3ème trimester 2025  2 ans  Bruxelles ☐ Luxembourg ☐ Autres: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    Ainsi que  Pays AELE suivants:  Islande ☐ Liechtenstein ☒ Norvège ☐ Suisse  Pays tiers suivants: …  Organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Délai des candidatures: 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (Nous sommes)**

L’unité SANTE.D2 «Produits médicaux: Qualité, sécurité, innovation», est chargée de l’élaboration et de la mise en œuvre d’aspects essentiels du cadre réglementaire de l’UE pour les médicaments ainsi que de la conduite des processus politiques de l’UE en matière de médicaments visant à promouvoir la qualité, l’innovation, l’accessibilité, la disponibilité et le caractère abordable des médicaments dans l’UE, conformément à la stratégie pharmaceutique pour l’Europe *(communication de la Commission de novembre 2020*). L’unité est également chargée du cadre législatif de l’UE sur les substances d’origine humaine (SOHO) et de la surveillance de l’Agence européenne des médicaments. L’unité (environ 25 membres du personnel organisés en 4 équipes différentes) est engagée dans de multiples processus politiques et réglementaires, ainsi que dans la gestion de la législation et la coopération avec et entre les autorités nationales et les parties prenantes.

**Présentation du poste (Nous proposons)**

Nous proposons un poste motivant et intéressant de responsable de politiques dans un environnement dynamique, qui donne la possibilité de contribuer à la politique et à la législation en matière de santé dans le domaine des médicaments. Notre unité offre une atmosphère de travail conviviale et motivante et une équipe d’environ 4 collègues fait partie de l’unité plus vaste qui s’occupe de divers aspects de la sécurité, de la qualité, de l’accès aux thérapies de santé et de l’innovation dans ce domaine.

Le candidat retenu aura des responsabilités variées et importantes et contribuera à l’élaboration et à la mise en œuvre d’une législation et de politiques spécifiques de l’UE dans le domaine de la disponibilité (pénuries, sécurité d’approvisionnement), de l’accessibilité et du caractère abordable des médicaments, y compris, en particulier, la récente proposition **de loi sur les médicaments critiques**, ainsi que les mesures liées aux pénuries et à la sécurité de l’approvisionnement dans le cadre de la réforme de la législation pharmaceutique générale de l’UE et de la mise en œuvre du mandat élargi de l’EMA.

Le chargé de mission aura les tâches suivantes:

\* Élaborer, élaborer et gérer la législation et les lignes directrices relatives aux produits pharmaceutiques et veiller à la mise en œuvre, à l’évaluation, à l’analyse d’impact et à la modification effectives de la législation de l’Union européenne, en particulier en ce qui concerne la réforme de la législation pharmaceutique générale de l’UE et la loi sur les médicaments critiques.

\* Fournir une expertise et un soutien en matière d’études, d’analyses et de rapports liés à la mise en œuvre et à l’évaluation de la législation de l’UE sur les produits pharmaceutiques, y compris dans le domaine des pénuries/de la sécurité de l’approvisionnement en médicaments.

\* Organiser et gérer la coopération avec et entre les États membres, avec les parties prenantes, ainsi qu’avec les agences de l’UE et les organisations internationales compétentes sur les dossiers concernés.

\* Développer l’expertise, collecter des informations, réaliser des analyses sur les aspects industriels et commerciaux du secteur pharmaceutique, y compris sur le fonctionnement et les vulnérabilités des chaînes d’approvisionnement en médicaments et sur les mécanismes de fixation des prix, de remboursement et de passation de marchés.

\* Préparer et rédiger des notes d’information, des discours ou des notes d’orientation dans le domaine de la politique pharmaceutique.

**Profil du titulaire (Nous recherchons)**

Nous recherchons un SNE titulaire d’un diplôme universitaire et/ou d’une formation professionnelle ou d’une expérience professionnelle de niveau équivalent dans les domaines suivants: (micro) biologie, biotechnologie, médecine, pharmacie, passation de marchés ou politique industrielle — ou connexes; Les certificats de programmes de formation continue sur des aspects spécifiques dans le domaine des produits pharmaceutiques, des marchés publics et/ou de la politique industrielle sont considérés favorablement, en particulier lorsqu’ils sont organisés au niveau européen ou international.

Une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants est considérée comme un atout:

* marchés publics dans le secteur de la santé, en particulier pour les médicaments
* chaînes de fabrication et d’approvisionnement en médicaments
* politique industrielle de soutien aux projets manufacturiers
* prévention et atténuation des pénuries et élaboration ou mise en œuvre de politiques (nationales) visant à remédier aux pénuries de médicaments et à la sécurité de l’approvisionnement, au sein des autorités compétentes
* Expérience des collaborations internationales, en particulier de la gestion et de la coordination de projets de l’UE, ainsi que des processus politiques et réglementaires de l’UE

Langue (s) nécessaire (s) pour l’accomplissement des tâches

De bonnes aptitudes à l’écrit, à la lecture, à la parole et à la présentation en anglais sont essentielles.

**Critères d’éligibilité**

Les détachements sont régis par la décision de **la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision SNE).

Aux termes de la décision SNE, vous devez remplir les critères d’admission suivants à **la date de début** du détachement :

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Le SNE d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions de détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision SNE susmentionnée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision SNE.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer la procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation du détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les candidatures soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.**

Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, en français ou en allemand en utilisant le modèle de CV Europass ([créer votre CV Europass | Europass](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)